



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Projet Régional de l'Enseignement Agricole

Nouvelle Aquitaine

2018-2022

Les 5 axes de la feuille de route du projet régional

- Axe 1 - Développer les réseaux et le travail en réseau
- Axe 2 - Enrichir les partenariats
 - renforcer les liens avec les professionnels
 - développer les partenariats institutionnels
- Axe 3 - Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes
- Axe 4 - Valoriser le savoir-faire de l'enseignement agricole : conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole
- Axe 5 - Accompagner les apprenants dans leur parcours de réussite

Les enjeux retenus pour chacun des axes

Les effectifs des établissements d'enseignement agricole : une évolution contrastée à travers le temps

- la formation initiale scolaire
- la formation par la voie de l'apprentissage
- la formation professionnelle continue

Le suivi du projet et les phases de bilan

Préambule

C'est avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement agricole, qu'il importait de construire le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) 2018-2022.

Dans ce contexte de réformes au niveau national et régional, les défis à relever pour l'enseignement agricole sont nombreux.

Pour le premier PREA de la Nouvelle Aquitaine, il s'agissait de valoriser et de capitaliser les résultats des PREA des trois régions fusionnées : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Dans un esprit d'efficacité et d'harmonisation des pratiques sur les territoires, il a été décidé d'élaborer une feuille de route qui fixe les grandes orientations du DRAAF parmi les 5 missions définies par le code rural pour l'Enseignement Agricole.

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) du 13 avril 2017 actait les axes qui ont permis d'engager les travaux de préparation du PREA pour la période 2018-2022.

Les principaux enjeux retenus dans ce projet ont été définis après une large consultation des responsables professionnels, du Conseil Régional, des représentants des parents d'élèves et des élèves, des organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole, des enseignants, des responsables des établissements agricoles de formation et d'enseignement technique et supérieur ainsi que des chargés de mission du Service Régional de Formation et Développement (SRFD) de la DRAAF.

Les instances régionales de l'enseignement agricole en région ont validé les contenus tout au long des différentes étapes d'élaboration du projet.

L'investissement dont chacun a su faire preuve a permis de finaliser ce projet régional.

S'appuyant sur les spécificités régionales, le PREA constitue le projet stratégique de l'Etat en Nouvelle Aquitaine en matière d'enseignement et de formation professionnelle agricole pour la période 2018-2022.

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif en terme de diagnostic de l'enseignement agricole en région, au regard de l'ensemble des actions mises en œuvre au titre des 5 missions de l'enseignement agricole. Le lecteur pourra en tant que de besoins se reporter aux productions existantes de présentation : Portrait de l'enseignement agricole (site Ministère) et sur la rubrique enseignement agricole du site de la DRAAF.

Des diagnostics complémentaires ciblés pourront être demandés et produits dans la phase opérationnelle du Projet afin d'éclairer et d'étayer les actions mises en œuvre.

Ce projet global couvre l'ensemble des formations de l'enseignement agricole préparant aux métiers de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt, de l'environnement, des services aux personnes et aux territoires.

Il appartient à chacun de s'emparer du cadre d'actions de cette feuille de route pour le bénéfice de tous.

Le travail d'écriture du PREA de la Nouvelle Aquitaine a intégré la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, qui prévoit notamment un partenariat des établissements de formation avec les professionnels des secteurs concernés. Mais il a aussi tenu compte des orientations données par le 6^{ème} Schéma National Prévisionnel des Formation. Il s'appuie sur les éléments de débats et de réflexion qui contribuent à l'écriture du CPRDFOP actuellement en cours d'élaboration.

Les orientations données par le 6^{ème} Schéma National Prévisionnel des Formation

1. Conduire une politique tournée vers l'enseignement, la formation et l'insertion des apprenants
2. Conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole
3. Conduire le plan « Enseigner à produire autrement », pour permettre aux agriculteurs de disposer d'éléments de référence pour les aider à adapter leur système de production.
4. Valoriser les informations détenues par les établissements d'enseignement sur l'impact des politiques publiques sur le monde agricole et rural
5. Développer des parcours ambitieux de formation et d'éducation, notamment autour des actions suivantes :
 - s'inscrire dans les démarches régionales d'orientation,
 - participer à la lutte contre le décrochage,
 - favoriser des parcours adaptés à la diversité des publics,
 - développer les actions éducatives, l'éducation au « vivre ensemble » et aux valeurs de la République,
 - participer au développement de l'espace européen de formation
6. Définir une offre de formation structurée autour de plusieurs priorités :
 - répondre aux besoins de remédiation et d'accompagnement des élèves en difficultés,
 - conforter la place des baccalauréats et des diplômes de l'enseignement agricole,
 - élever le niveau des qualifications
7. Construire la carte des formations en cohérence avec les spécificités régionales

Le titre IV de la Loi d'avenir est consacré à l'enseignement technique et supérieur agricole, à la recherche et au développement dans les domaines agronomique, forestier et vétérinaire. Il répond aux objectifs suivants :

- actualiser les missions des établissements d'enseignement agricole et de recherche agronomique et vétérinaire ;
- contribuer au développement de l'agroécologie ;
- favoriser la promotion sociale dans l'enseignement agricole, en synergie avec l'innovation pédagogique ;
- renforcer les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) :

Le CPRDFOP constitue le schéma structurant des politiques régionales de formation et d'orientation professionnelle. Il détermine pour ses signataires (Etat, Région, partenaires sociaux) des objectifs communs visant à effectuer l'analyse des besoins en matière d'emploi, de compétences et de qualifications et à organiser sur le territoire la programmation des actions de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes.

Il est élaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles (CREFOP) et porte sur 5 thématiques qui ont donné lieu à des cycles de concertation :

1. l'orientation
2. la formation professionnelle avec 2 items :
 - formation professionnelle initiale et continue
 - sécurisation des parcours
3. le lien avec les filières et les branches professionnelles
4. les territoires
5. la prospective

A/ Les 5 axes de la feuille de route du projet régional

L'évaluation des PREA précédents des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, les rencontres sur le territoire néo-aquitain avec les différents acteurs de l'enseignement agricole, la préparation de la convention Etat-Région pour l'enseignement technique agricole public, les débats préparatoires du CPRDFOP 2018-2023, ont permis de retenir cinq axes pour ce PREA 2018-2022 :

Axe 1 - Développer les réseaux et le travail en réseau

Axe 2 - Enrichir les partenariats

- renforcer les liens avec les professionnels
- développer les partenariats institutionnels

Axe 3 - Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes

Axe 4 - Valoriser le savoir-faire de l'enseignement agricole : conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole

Axe 5 - Accompagner les apprenants dans leur parcours de réussite

Au regard des différentes problématiques (environnement, alimentation, préoccupation liée à la santé, ...), auxquelles l'enseignement agricole est confronté, il lui est impossible de pouvoir apporter des solutions en restant isolé sur les territoires. Les établissements en Nouvelle Aquitaine n'échappent pas à cette réalité. Structuration et fonctionnement en réseau, développement des partenariats, doivent être les fondements d'un fonctionnement efficace. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 prévoit un partenariat des établissements de formation avec les professionnels des secteurs concernés afin de contribuer aux politiques :

- d'éducation, de recherche, de développement scientifique, technologique et d'innovation,
- de sécurité alimentaire,
- de sécurité sanitaire et de santé publique,
- de développement agricole,
- de développement durable,
- de promotion de l'agroécologie, l'agriculture biologique,
- de cohésion des territoires.

C'est dans ce cadre que le PREA Nouvelle Aquitaine doit permettre de développer des dynamiques partenariales et le travail en réseau à travers deux axes : l'un en interne, entre les établissements d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture, l'autre en externe dans la recherche de partenariats avec les acteurs des filières, les collectivités territoriales mais aussi avec les services déconcentrés de l'Etat.

B/ Les enjeux retenus pour chacun des axes :

Axe 1 - Développer les réseaux et le travail en réseau

Il s'agit de développer un travail collectif, notamment sur des thématiques transversales. L'objectif est de favoriser la culture du travail en réseau de façon à partager et valoriser les expériences de chacun et de gagner ainsi en efficacité dans le fonctionnement de l'appareil de formation agricole. Cet axe concerne le pilotage et l'animation de trois types de réseaux :

- Favoriser le travail en réseau d'acteurs spécifiques aux établissements d'enseignement et de formation agricole. Exemple : directeurs de CFA & CFPPA, directeurs adjoints et CPE, Correspondants coop inter, référents innovation, référents Enseigner à Produire Autrement, directeurs d'exploitations et d'ateliers technologiques...

- Favoriser la mise en place de réseaux thématiques, prioritaires pour l'enseignement agricole. Exemple : Numérique éducatif, Animation et Développement Culturel en lien avec les territoires, citoyenneté et valeur de la république, Santé et handicap, Insertion égalité, productions des exploitations agricoles des établissements,

- Favoriser la mise en place de réseaux filières prioritaires pour l'enseignement agricole.

B/ Les enjeux retenus pour chacun des axes :

Axe 2 - Enrichir les partenariats

2.1 - Renforcer les liens avec les entreprises

Les responsables professionnels souhaitent renforcer les relations avec l'enseignement agricole, et montrent la volonté d'une plus grande implication dans la formation. Il s'agit donc de développer et de renforcer les partenariats professionnels.

Pour ce faire le PREA prévoit de :

- Promouvoir des échanges bilatéraux Ecole- Entreprise
- Favoriser l'analyse des besoins partagés par les entreprises et les établissements de formation sur la santé et la sécurité des jeunes
- Contribuer à l'analyse des besoins en compétences des filières avec les responsables professionnels, les établissements de formation et les partenaires institutionnels

2.2 - Renforcer les partenariats institutionnels

La nécessité de renforcer le travail partenarial institutionnel n'est plus à démontrer dans les domaines de la coopération internationale, de la santé et de la sécurité, des actions culturelles, des parcours de réussite, du décrochage scolaire, de l'orientation et de la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle. La prise en compte de ces sujets ne fait sens que si le travail est partagé au sein de partenariats institutionnels.

Pour renforcer le travail partenarial avec les différentes structures institutionnelles concernées par la formation, le PREA prévoit de :

- Innover et conventionner dans les partenariats avec le rectorat et les établissements de l'Education Nationale
- Inscrire l'enseignement agricole en région et l'ensemble des établissements dans la contribution active au service public régional de l'orientation
- Renforcer les partenariats concernant la formation à la sécurité, de la DRAAF avec la MSA, la DIRECCTE et les responsables professionnels
- Renforcer le partenariat entre la DRAAF, la DRAC, le Conseil Régional et les différents acteurs territoriaux sur les questions d'éducation artistique et culturelle
- Renforcer les partenariats entre les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et la DRAAF
- Développer les partenariats et les échanges entre l'enseignement technique agricole, l'enseignement supérieur et la recherche
- Favoriser les dynamiques territoriales par des rencontres entre acteurs des établissements d'enseignement agricole publics et privés
- Promouvoir les coopérations existantes et favoriser la mise en œuvre de partenariats entre établissements d'enseignement agricole néo aquitains et établissements d'enseignement au sein de l'Union Européenne et hors Union Européenne
- Renforcer les partenariats entre les exploitations, les Ateliers Technologiques des établissements d'enseignement agricole et l'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les organismes de développement agricole.

B/ Les enjeux retenus pour chacun des axes :

Axe 3 - Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes

Il s'agit de mieux prendre en compte des populations d'apprenants qui se sont diversifiées, en fonction de leurs parcours antérieurs, de leurs projets, de leurs origines socioprofessionnelles et de leurs motivations. Les environnements et les technologies ne cessent d'évoluer, aussi il s'agit de renforcer les compétences des formateurs et enseignants afin de mieux répondre aux besoins en formation et qualification des différents publics.

Dans l'objectif de faire évoluer les compétences des acteurs de l'Enseignement Agricole, le PREA prévoit de :

- Favoriser l'accompagnement à l'innovation et à la mise en place de projets
- Favoriser l'accompagnement à la sécurisation des parcours de formation
- Accompagner la déclinaison du plan Enseigner à Produire Autrement et la formation des personnels à l'agro-écologie.
- Accompagner l'usage du numérique
- Soutenir les actions de prise en compte du handicap et de lutte contre les discriminations
- Favoriser la mise en place de groupes d'échange de pratiques entre pairs
- Favoriser l'identification et la transmission des besoins en formation, à l'autorité académique

B/ Les enjeux retenus pour chacun des axes :

Axe 4 - Valoriser le savoir-faire de l'enseignement agricole : conforter les spécificités et les forces de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole possède des atouts indéniables qu'il convient de valoriser mais également de développer, afin qu'il s'affirme comme acteur de l'insertion sociale et professionnelle tout au long de la vie.

Il s'agit de mettre en valeur ces spécificités pour être utile à la diversité des apprenants et des familles, pour cela le PREA prévoit de :

- Valoriser les activités de démonstrations, d'expérimentations et les pratiques agro écologiques des exploitations agricoles supports des établissements d'enseignement et de formation professionnelle
- Promouvoir la communication sur la capacité à la remédiation des établissements d'enseignement agricole et les parcours de réussite de jeunes
- Favoriser la communication sur l'insertion professionnelle et les trajectoires des diplômés de l'enseignement agricole
- Promouvoir la communication sur la modernité des métiers auxquels forme l'Enseignement Agricole

B/ Les enjeux retenus pour chacun des axes :

Axe 5 - Accompagner les apprenants dans leur parcours de réussite

Les possibilités d'individualisation des parcours de formation constituent un des enjeux des réformes de la voie professionnelle et du lycée. De plus pour éviter la sortie des jeunes du système scolaire sans aucune qualification, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 permet l'acquisition progressive des diplômes.–De ce fait, l'enseignement agricole a relancé l'innovation, se rénove en continue, adapte son organisation et ses pratiques pour offrir à chacun un parcours de réussite.

Afin que chaque apprenant réussisse dans son parcours de formation, le PREA prévoit de :

- Développer les aptitudes des apprenants à la mobilité internationale
- Sécuriser les parcours de formation
- Accompagner les apprenants dans l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel
- Développer les actions visant à transmettre les valeurs de la république et promouvoir l'engagement citoyen
- Accompagner les initiatives qui permettent d'apprendre à entreprendre
- Dynamiser et valoriser l'innovation pédagogique

L'innovation pédagogique constitue un marqueur identitaire fort de l'enseignement agricole. Elle s'exerce à travers l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage, d'enseignement, ou d'évaluation, avec de nouveaux outils ou de nouvelles ressources et de nouveaux modes d'organisation. Elle permet de promouvoir de nouvelles dynamiques au sein des équipes pédagogiques et des établissements. Il convient de la reconnaître, de la rendre visible et d'encourager les initiatives des établissements.

La Loi d'avenir a permis de renforcer la dynamique générale de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole à travers un plan de "dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique", en quatre volets:

- 1. Impulser et animer une politique d'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole*
- 2. Favoriser, accompagner et diffuser des actions innovantes émergentes*
- 3. Encourager l'innovation pédagogique dans le cadre des réformes en cours.*
- 4. Mieux intégrer les possibilités ouvertes par le numérique éducatif dans la réussite des apprenants*

- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers et les activités professionnelles, les parcours de formation, les dispositifs de passerelles
- Valoriser la voie de l'apprentissage dans les parcours de formation

Plus de 70 sites de formation pour les apprentis de l'enseignement agricole se répartissent sur toute la région

Entre les CFA et leurs antennes, 42 sites de formation du secteur public dédiés à l'apprentissage se déploient sur tout le territoire (figure 2).

Les deux CFA agricoles du secteur privé sont affiliés à l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.

Ils coordonnent 29 antennes réparties sur 10 des 12 départements de la région (aucune MFR en Creuse ni en Corrèze).

Figure 2 : centres publics et privés de formation pour apprentis et pour adultes

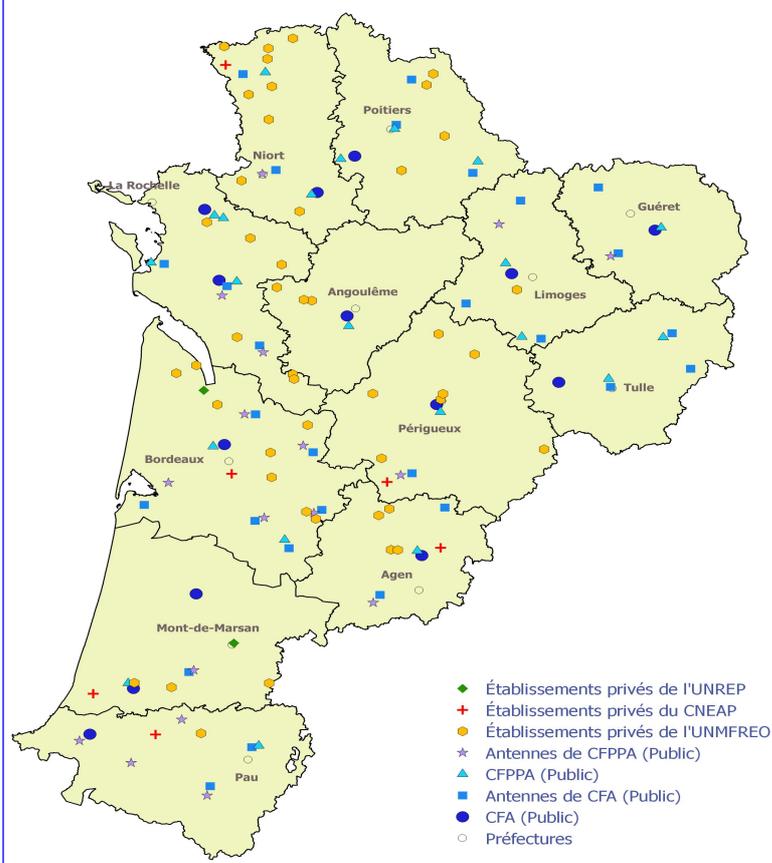
Une centaine de centres dédiés à la formation pour adultes

Pour la formation professionnelle continue, l'enseignement agricole offre tout un réseau d'établissements, publics ou privés, largement répartis sur l'ensemble de la région.

Entre les 21 centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et leurs antennes, l'enseignement agricole public compte 38 sites de formation pour adultes.

Dans le privé, la formation professionnelle continue est assurée dans une quarantaine de maisons familiales rurales et dans une dizaine de centres appartenant aux réseaux CNEAP et UNREP, ces derniers étant presque tous situés dans les départements de l'ex-Aquitaine.

Les centres publics et privés de formation pour apprentis et pour adultes



Cette partie diagnostic est étayée par les productions réalisées par le service statistique de la DRAAF, dont les publications (mémento, chiffres et données, analyses et résultats) sont disponibles sur le site internet de la DRAAF et le site agreste.agriculture.gouv.fr/

Pour en savoir plus, 3 productions sont notamment disponibles :

[Nouvelle-Aquitaine : Mémento Enseignement Agricole - édition 2018 \(PDF : 1.9 Mo\)](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518C02.pdf) - 23/04/2018

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518C02.pdf>

[Apprentissage et formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine en 2016-2017 - n°58 septembre 2018 \(PDF : 1.4 Mo\)](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518A36-2.pdf) - 12/09/2018

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518A36-2.pdf>

[20 700 jeunes en formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2017 - n° 50 avril 2018 \(PDF : 1.2 Mo\)](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518A17.pdf) – 23/04/2018

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7518A17.pdf>

D/ Suivi du projet et phases de bilan :

Préambule

Le PREA s'adresse à toutes les composantes de l'enseignement agricole de Nouvelle Aquitaine. Tous les acteurs doivent donc s'en emparer.

Un travail de suivi régulier de la déclinaison opérationnelle des enjeux sera conduit par le SRFD. Ce suivi aura pour objectif de porter à connaissance ce qui peut être rapporté dans le cadre de ce projet parce que remarquable ou parce que bloquant, avec si possible des pistes d'amélioration qui pourraient être envisagées.

Le PREA a été élaboré en lien avec les partenaires de l'enseignement agricole en région, à ce titre ces derniers pourront aussi être des contributeurs.

Ce suivi des enjeux concerne en majorité des actions structurantes à l'échelle de la région. Certaines sont déjà en place, d'autres viendront nécessairement en cours de projet le compléter, notamment au regard des différentes réformes en cours. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de ne pas mettre en place un système d'indicateurs dans ce projet.

Les résultats issus de ce suivi seront présentés lors des instances régionales, à savoir :

- le CTREA pour l'enseignement agricole public
- le CREA pour l'enseignement agricole en région.

Les débats au sein de ces instances avec les partenaires de l'enseignement agricole, permettront notamment, selon l'état d'avancement des actions et leur intérêt stratégique de prioriser la mobilisation des différents acteurs concernés.

Modalités de mise en œuvre du suivi :

Définition du périmètre des acteurs relevant de ce suivi et modalités mises en œuvre :

Sont concernées par ce périmètre les quatre composantes de l'enseignement agricole, public et privé sous contrat, ainsi que les institutions et organismes pertinents au regard de la mise en œuvre du PREA.

Les personnes à interviewer seront principalement les chargés de missions du SRFD, les représentants des établissements d'enseignement et les partenaires pour compléter, croiser et conforter l'information recueillie.

Le recueil des données se fait en deux temps par l'envoi d'une grille de collecte et des entretiens de manière à expliciter les informations recueillies et prioriser les éléments à mettre en exergue.

Synthèse des échanges.

Retour des synthèses auprès de la DRAAF.

Présentation dans les instances identifiées.

Compte rendu dans les procès verbaux des instances

Outils utilisés pour compiler les données récoltées auprès des interlocuteurs concernés :

Ce travail s'effectuera en deux temps, avec deux supports guides :

- **Un document de collecte** unique sera transmis aux interlocuteurs, accompagné systématiquement d'un exemplaire du PREA pour mémoire. Après renseignement, il fera l'objet d'une première lecture du chargé de mission PREA, des échanges pourront avoir lieu avec l'interlocuteur, et si besoin, un partenaire identifié sera également interviewé pour compléter l'information recueillie.

Une synthèse visant à renseigner la maquette globale sera produite, afin d'en faciliter la lecture.

- **Une maquette globale** reprenant l'ensemble des axes et items du PREA sera renseignée pour permettre une approche synthétique et faire apparaître objectivement (case vide) les points non renseignés.

Modèle de document de collecte :

Libellé de l'axe : (référence PREA) Libellé de l'enjeu : (référence PREA) Libellé de l'action :	
Acteurs impliqués :	
Partenaires :	
Modalités de l'action	<ul style="list-style-type: none">- les objectifs et contenus- les résultats obtenus- le(s) point(s) de blocage,- les corrections à apporter,- la dynamique à mettre éventuellement en œuvre ou les pistes pour faciliter la réalisation
Calendrier (les grandes étapes de réalisation et/ou de mise en place)	

Maquette globale récapitulative

Numéro de l'Axe				
Enjeux identifiés	Résultats obtenus	Les difficultés rencontrées ou points de blocage	Ce qui a été mis en œuvre pour lever les difficultés	Ce qui reste à mettre en œuvre : calendrier prévisionnel difficultés récurrentes